



À TOUTS LES CITOYENS DE LADITE MUNICIPALITÉ

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITÉ DE LA VILLE DE DUNHAM

---

---

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

le conseil de ladite municipalité, à une assemblée spéciale, tenue le 14 janvier 2014, a adopté les règlements suivants :

- règlement n° 328-14, intitulé « *règlement concernant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2014* » ;
- règlement n° 329-14, intitulé « *règlement établissant la tarification des biens, services ou activités offerts par le service de sécurité incendie de la Ville de Dunham pour l'exercice financier 2014* » ;
- règlement n° 330-14, intitulé « *règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des travaux d'entretien et de nettoyage de la branche #5 du cours d'eau North Branch Brook* » ;
- règlement n° 331-14, intitulé « *règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des travaux d'entretien et de nettoyage de la branche #8 du cours d'eau North Branch Brook* » ;
- règlement n° 332-14, intitulé « *règlement d'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Dunham (révisé)* ».

AVIS PUBLIC est également donné que lesdits règlements sont actuellement déposés à mon bureau à l'hôtel de ville où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures de bureau.

Lesdits règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

**DONNÉ À DUNHAM, CE QUINZIÈME JOUR DE JANVIER DEUX MILLE QUATORZE.**

**Pierre Loiselle, greffier**

---

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Dunham, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie au bureau de la municipalité; j'ai également fait publier cet avis dans le journal local LE GUIDE, édition du 22 janvier 2014.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15<sup>e</sup> jour de janvier 2014.

**Pierre Loiselle, greffier**